

# Stratégie nationale pour la biodiversité

Bilan 2004-2010



Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergies et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

## Sommaire

▶ Un regard sur la stratégie nationale 2004-2010	3
▶ Un éclairage sur quelques moments clés pour la préservation de la biodiversité	4
▶ Un objectif ambitieux : stopper l'érosion de la biodiversité d'ici 2010	6
▶ La SNB dans les contextes international, européen et français	7
<b>Agir pour la conservation de la diversité biologique</b>	<b>9</b>
▶ Assurer la conservation et le bon fonctionnement des écosystèmes	10
▶ Assurer la conservation des espèces	12
▶ Assurer la conservation de la diversité génétique	14
▶ Enjeux de la biodiversité en outre-mer : exemples d'actions	16
<b>Agir selon des orientations communes</b>	<b>19</b>
▶ Mobiliser tous les acteurs	20
▶ Reconnaître sa valeur au vivant	22
▶ Intégrer la biodiversité dans les politiques publiques	24
▶ Observer la biodiversité pour mieux la connaître	26
▶ Agir dans les territoires	28
<b>Agir ensemble</b>	<b>31</b>
▶ Gouvernance et biodiversité : l'esprit de la conférence de Chamonix	32
▶ Une nouvelle stratégie 2011-2020	34
▶ La collection biodiversité du ministère du Développement durable : des brochures pour un large public	36
▶ Glossaire	37

## Un regard sur la stratégie nationale 2004-2010

En 2004, la France répond aux engagements internationaux de la convention sur la diversité biologique (CDB) en adoptant sa stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Celle-ci constitue le volet biodiversité de la stratégie nationale de développement durable (SNDD). L'adoption de la SNB marque la volonté de faire entrer la biodiversité dans le champ de toutes les politiques publiques.

Structurée en quatre orientations transversales, mobiliser tous les acteurs, reconnaître sa valeur au vivant, améliorer la prise en compte par les politiques publiques et développer la connaissance scientifique et l'observation, la SNB se décline en dix plans d'actions sectoriels. Ils ont été révisés en 2009 pour intégrer les engagements du Grenelle Environnement.

L'objectif assigné par la CDB était ambitieux : réduire la perte de biodiversité d'ici 2010. Force est de constater que l'objectif n'a été atteint, ni en France ni dans d'autres pays ; les actions n'ont pas été d'une ampleur suffisante pour faire face aux pressions qui s'exercent sur la biodiversité. La SNB n'en demeure pas moins un instrument majeur de la mobilisation nationale, conforté par les lois Grenelle, en faveur de la protection et la valorisation de la biodiversité en métropole et outre-mer, ainsi que dans les espaces marins sous souveraineté nationale. La présente brochure constitue un bilan, non exhaustif, des actions réalisées dans ce cadre.

Renforcer notre capacité à agir ensemble pour la biodiversité, aux différents niveaux territoriaux ; mobiliser et utiliser les données et les informations relatives à la biodiversité afin de les rendre accessibles au plus grand nombre ; faire face à l'émergence de questions nouvelles, notamment relatives au changement climatique et aux services rendus par les écosystèmes : autant de défis que la SNB a tenté de relever en 2004-2010.

Les nouveaux objectifs du plan stratégique de la CDB adoptés à Nagoya (Japon) en octobre 2010, ainsi que ceux de la future stratégie européenne, donnent une impulsion forte à la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 en cours d'élaboration.

Un éclairage sur quelques moments clés pour la préservation de la biodiversité

National

Loi de protection de la nature

1976

Européen

Directive oiseaux (1979)

1980

Directive habitats faune flore

1992

Ratification de la CDB par la France

1994

Loi relative au renforcement de la protection de l'environnement

1995

Directive-cadre sur l'eau

2000

Stratégie nationale de développement durable (SNDD)

2003

Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)

2004

Charte de l'environnement adossée à la convention

2005

Réforme de la loi sur les parcs naturels marins et régionaux

2006

Grenelle Environnement

2007

Loi Grenelle 1

2009

Livre bleu du Grenelle de la Mer

Loi Grenelle 2

2010

SNDD révisée 2010-2013

SNB 2011-2020

2011

Révision PAC

2013

International

Stratégie mondiale de la conservation (UICN, WWF, PNUE)

Sommet de la Terre à Rio = Convention sur la diversité biologique (CDB)

MEA (évaluation des écosystèmes pour le millénaire)

COP X de la CDB à Nagoya

Année internationale de la biodiversité

## Un objectif ambitieux : stopper l'érosion de la biodiversité d'ici 2010

La SNB porte sur toute la biodiversité : terrestre, d'eau douce et marine, remarquable et ordinaire, dans les espaces protégés et en dehors.

Il s'agit, sur l'ensemble du territoire français (métropole et outre-mer), de conserver la diversité des gènes, des espèces sauvages et domestiques, des habitats et le bon fonctionnement des écosystèmes et de renforcer la connectivité des espaces naturels.

Conserver la biodiversité, utiliser durablement ses composantes, partager les bénéfices : la SNB formalise l'engagement de la France à la convention sur la diversité biologique (CDB), en traduisant ces principes à l'échelle nationale.

Elle relève le défi n° 6 sur la conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles de la stratégie nationale du développement durable (SNDD) qui en comprend neuf.

La SNB concerne tant les politiques sur le patrimoine naturel que les autres politiques sectorielles. Jusqu'à présent, elle est avant tout le reflet des actions menées dans le cadre de politiques publiques, même si elle intègre des actions menées par d'autres types de porteurs que

les ministères : associations, établissements publics, scientifiques, etc. Les engagements du Grenelle Environnement complètent et renforcent ses actions (voir schéma p. 7).

L'ambition de la SNB est de fixer un cadre cohérent et mobilisateur pour apporter une réponse à la hauteur des enjeux et des difficultés.

La SNB est vivante : des actions à évaluer, des enjeux, finalités et orientations à réviser, une gouvernance à adapter.

### Les plans d'actions sectoriels de la SNB (2004-2010)

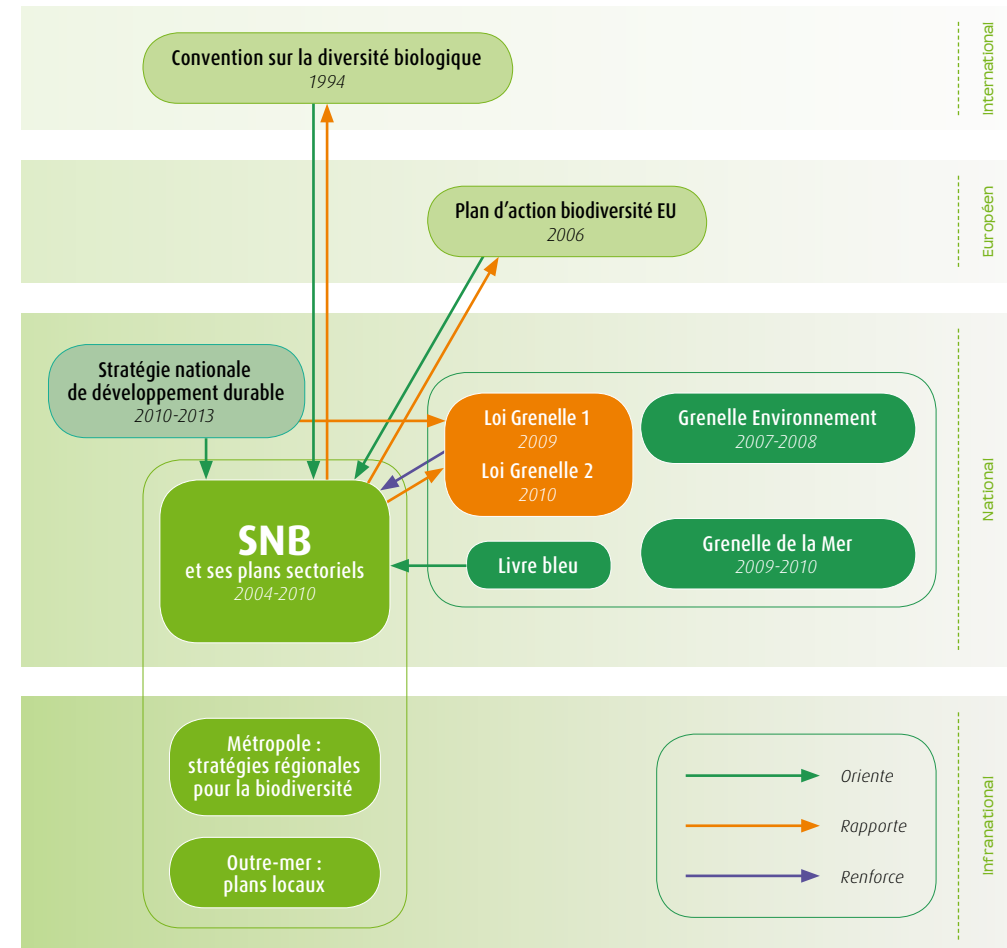
Afin d'assurer une intégration sectorielle de la biodiversité dans les politiques publiques, une dizaine de départements ministériels ont mis en œuvre et animé un plan d'actions qui comprend des actions ciblées dans leurs domaines d'activités. Il s'agit de mobiliser, de programmer et d'agir, en favorisant le partenariat.

- 🌿 2005 : agriculture, coopération internationale, infrastructures de transport, mer, patrimoine naturel, urbanisme
- 🌿 2006 : forêts, outre-mer, recherche
- 🌿 2009 : tourisme

Le plan d'action outre-mer comprend un plan d'actions transversal et dix plans d'actions locaux, un par département ou collectivité d'outre-mer. Ils ont été mis en place entre

2005 et 2008 : Guyane, Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Polynésie Française, Wallis-et-Futuna, Nouvelle-Calédonie, TAAF, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte.

## La SNB dans son contexte international, européen et français - situation 2010 -





# AGIR

pour la conservation  
de la diversité biologique

## Assurer la conservation et le bon fonctionnement des écosystèmes

**SÉBASTIEN MONCORPS,**  
directeur du Comité français de l'UICN\*



Pour le Comité français de l'UICN, assurer la conservation et le bon fonctionnement des écosystèmes nécessite de mettre en place des actions de plus grande ampleur à plusieurs niveaux. Il s'agit de poursuivre la constitution d'un réseau d'espaces protégés de superficie suffisante, représentatif de la diversité des écosystèmes et efficacement géré, sur terre et en mer. La création d'aires protégées doit continuer de connaître une bonne dynamique et l'élaboration de stratégies pour les milieux terrestres et marins devrait permettre de dépasser la logique davantage basée sur des opportunités.

Il est aussi nécessaire de préserver voire de restaurer les continuités écologiques pour maintenir les échanges et la dynamique de la biodiversité à l'échelle de tout le territoire, y compris dans les espaces urbanisés. C'est l'objet de la Trame verte et bleue qui doit maintenant se traduire dans les faits pour constituer un véritable

réseau écologique national. Plus globalement, la nature ordinaire doit être mieux prise en compte, car nous vivons dans un système vivant dans lequel chaque élément est relié aux autres. Et nous profitons quotidiennement de nombreux services fournis gratuitement par les écosystèmes.

La préservation des écosystèmes ne progressera de façon significative que si les pressions exercées par nos activités diminuent (urbanisation, construction d'infrastructures, pollutions...) et que nous arrivons à mettre en place des pratiques durables d'exploitation des milieux (agricoles, forestiers, marins...), en se référant à « l'approche écosystème ». L'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles est donc cruciale. Le Comité français de l'UICN poursuivra ses travaux et recommandations pour promouvoir ces différentes actions afin d'atteindre l'objectif fixé par la stratégie nationale pour la biodiversité.



\* Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France.

## Exemples d'actions en faveur des écosystèmes

### POLITIQUES DÉDIÉES

☛ Renforcement du réseau d'espaces protégés terrestres et marins :

- réseau Natura 2000, rédaction de deux documents d'objectifs : volet terrestre (à finaliser) et volet marin (à constituer)
- deux parcs naturels marins en Iroise et à Mayotte
- trois parcs nationaux en outre-mer et trois en métropole (en cours)
- plusieurs réserves naturelles

☛ Plan national zones humides pour renforcer les moyens de préservation intégrée

☛ Lancement de la stratégie nationale de création des aires protégées terrestres (SCAP)

☛ Trame verte et bleue (TVB), un outil pour la préservation des continuités écologiques sur le territoire :

- engagement de la presque totalité des régions métropolitaines dans des démarches de préfiguration ou de lancement des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) à des degrés divers
- initiative locale pour la prise en compte des continuités éco-

logiques dans des documents d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme)

- expérimentation dans le réseau des PNR

### INTÉGRATION DANS LES AUTRES POLITIQUES

☛ Évolution de la politique agricole commune (PAC) :

- maintien et implantation d'infrastructures agro-écologiques (bonnes conditions agricoles et environnementales)
- introduction de nouvelles mesures agroenvironnementales (MAE prairies fleuries)

☛ Politique commune des pêches (2002-2010) :

- adoption d'une approche à plus long terme en matière de gestion des pêches (plans de reconstitution et de gestion pluriannuels)
- intégration des questions environnementales dans la formulation des avis scientifiques sur l'état des stocks
- mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau en vue de l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau (surface continentale et littorales) en 2015
- préparation de la transposition de la directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin de 2008

## Assurer la conservation des espèces

**HÉLÈNE HAMPARTZOUMIAN,**

*chargée de mission biodiversité au ministère de l'Agriculture*



### UNE RESPONSABILITÉ DE L'AGRICULTURE EN TERMES DE GESTION DU PATRIMOINE VIVANT ET DE SA DIVERSITÉ

En occupant près des deux tiers du territoire, les activités agricoles ont une responsabilité majeure dans la gestion du patrimoine vivant national et de sa diversité. Les relations entre agriculture et biodiversité sont complexes, parfois conflictuelles mais surtout réciproques. La nature constitue la ressource première de l'agriculture et les espèces cultivées ont comme origine des espèces sauvages. L'agriculture génère une diversité d'espèces et de paysages qui constituent un capital économique, écologique et culturel façonné depuis des millénaires.

### LA BIODIVERSITÉ, VÉRITABLE OUTIL AU SERVICE DES SYSTÈMES DE PRODUCTION AGRICOLE

La biodiversité constitue un atout pour l'activité agricole et un véritable facteur de production : les auxiliaires aident à la lutte contre les ravageurs des cultures, la faune du sol, comme les lombrics, participe de façon importante au drainage et à l'ameublissement des sols, les espèces sauvages sont un réservoir de ressources génétiques... Réinvestir et utiliser au mieux les mécanismes du vivant et les inter-

actions naturelles pour développer la résistance, la productivité et la richesse des écosystèmes peuvent jouer un rôle central pour construire de nouveaux systèmes de production écologiquement intensifs.

### UN NOUVEL OUTIL DE SUIVI DE L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ EN MILIEU AGRICOLE

De nombreuses actions en faveur de la diversité des espèces sont inscrites dans les politiques agricoles. Les effets attendus des efforts réalisés ne seront visibles qu'en disposant d'indicateurs simples et robustes construits sur la base de l'observation de différents taxons (papillons, pollinisateurs, lombrics...). Une expérimentation est actuellement menée, à l'initiative du ministère de l'Agriculture, par le Muséum national d'Histoire naturelle en collaboration avec les chambres d'agriculture, avec des professionnels du monde agricole et avec la participation des agriculteurs eux-mêmes. Ce projet de mise en place d'un observatoire de la biodiversité sur les espaces agricoles vise à donner aux acteurs locaux des outils de suivi de l'évolution de la biodiversité pour qu'ils puissent eux-mêmes contribuer à la restaurer ou la conserver.



## Exemples d'actions sur la diversité spécifique

### POLITIQUES DÉDIÉES

- 🌿 Inventaires ZNIEFF terre et mer
- 🌿 Atlas de la biodiversité dans les communes
- 🌿 Plans nationaux d'actions (espèces menacées)
- 🌿 Consolidation des dispositifs de suivi et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- 🌿 Réactualisation, diffusion des listes rouges nationales des espèces menacées en France
- 🌿 Évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire
- 🌿 Renforcement des mesures d'application de la convention sur le commerce international

des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et de la réglementation sur la chasse

### INTÉGRATION DANS LES AUTRES POLITIQUES

- 🌿 Plan d'urgence abeilles (ministère de l'Agriculture)
- 🌿 Introduction de nouvelles mesures agro-environnementales, notamment pour améliorer le potentiel pollinisateur des abeilles domestiques ou en faveur de certaines espèces (hamster commun, outarde)
- 🌿 Plans de reconstitution des stocks d'espèces marines

## Assurer la conservation de la diversité génétique

**BERNARD DELAY,**

*président de la Fondation de recherche pour la biodiversité (FRB)\**

Les ressources génétiques sont le réservoir de la vie : elles méritent toute notre attention. Préserver la diversité génétique, et en particulier celle des variétés cultivées et des races d'élevage, c'est garantir notre avenir : de nombreuses activités humaines reposent sur les ressources génétiques. Parce qu'elles offrent un potentiel énorme, parfois inexploité, elles sont une des clés pour faire face aux changements de l'environnement et mettre en place une agriculture durable. Mais elles ne sont pas assez prises en compte par les pouvoirs publics. La SNB doit inclure une politique nationale ambitieuse de gestion et de conservation des ressources génétiques in situ et ex situ. La Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), à la suite du Bureau des ressources génétiques, développe des actions fortes dans ce domaine.

Les initiatives sont encourageantes. Dans la mise en œuvre de la CDB, l'intérêt porté à l'accès et au partage des avantages découlant de l'uti-

lisation des ressources génétiques (APA) montre que la question du statut juridique de ces ressources est désormais considérée. La FRB prépare, pour le ministère du Développement durable, une analyse de la situation en outremer et va lancer une expertise collégiale sur le statut juridique des ressources génétiques.

La FRB va créer un portail national pour fédérer les bases de données, collections et acteurs associés. Cette démarche concerne d'ores et déjà plus de 200 acteurs socio-professionnels, sans compter les nombreux artisans de la conservation « à la ferme ». Ce portail soutiendra leurs actions et facilitera les échanges et la valorisation des données. La FRB rendra une synthèse sur les indicateurs d'état de la diversité génétique des plantes cultivées. Les ressources génétiques ont elles aussi une place importante au sein des questions de biodiversité et de services écosystémiques.

## Actions sur la diversité génétique

### POLITIQUES DÉDIÉES

- ✎ Développement des collections de matériel génétique par le groupement d'intérêt scientifique (GIS) cryobanques
- ✎ Mise en œuvre de la stratégie nationale de conservation des plantes
- ✎ Activités de conservation ex situ d'espèces végétales (arborescences, jardins botaniques, banques de graines)
- ✎ Projet Ensconet, réseau européen pour la conservation ex situ des graines de plantes indigènes de l'Europe (banque de graines)
- ✎ Manuel de conservation des ressources génétiques forestières

### INTÉGRATION DANS LES AUTRES POLITIQUES

- ✎ Introduction dans la loi sur les parcs nationaux d'une disposition sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (2006)
- ✎ Révision de la réglementation sur les semences pour permettre l'inscription de variétés rustiques et potagères développées de manière indépendante
- ✎ Développement des filières économiques favorisant les races locales et à faibles effectifs
- ✎ Mesures agro-environnementales portant sur la préservation des ressources végétales et sur les races menacées

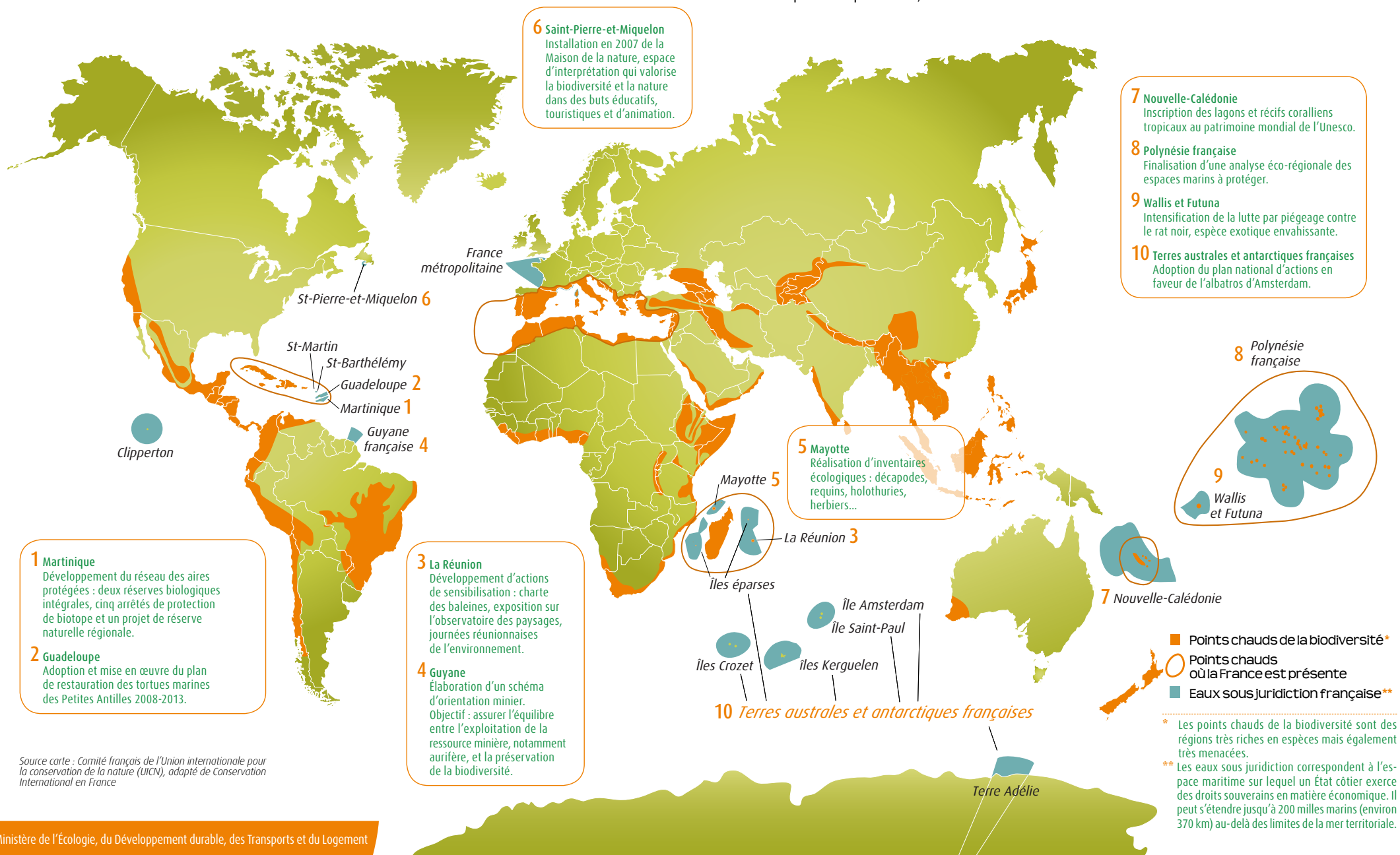
\* La FRB a pour mission de favoriser le développement, le soutien et l'animation des activités de recherche sur la biodiversité et leur valorisation, dans les domaines biologique, socio-économique et juridique, et des activités associées de formation, de sensibilisation et de diffusion des résultats.



## Enjeux de la biodiversité en outre-mer : exemples d'actions

Les collectivités françaises d'outre-mer appartiennent à huit grandes régions biogéographiques terrestres et marines situées dans trois océans, en zones tropicale, équatoriale, australe et antarctique. Elles possèdent, du fait de leur caractère

majoritairement insulaire, un niveau d'endémisme élevé. La biodiversité présente dans l'outre-mer est extrêmement riche, que ce soit sur terre ou en mer, et constitue ainsi un des enjeux forts de la SNB.



Source carte : Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), adapté de Conservation International en France



# AGIR

selon des orientations  
communes

## Mobiliser tous les acteurs

La SNB met en avant une approche participative. Une mobilisation générale a été amorcée, donnant lieu à des actions, en direction de différents acteurs, pour reconnaître la valeur des services rendus par la biodiversité, agir pour la préserver et plus largement sensibiliser à ses enjeux. Le dispositif de sensibilisation mis en place en France à l'occasion de l'Année internationale de la biodiversité (2010), à travers différents médias, a connu un vif succès.

### Quelques initiatives et outils divers

#### ÉVÉNEMENTS ANNUELS

🌿 Fête de la nature : journées d'information, de sensibilisation, de découverte de la biodiversité pour le grand public, organisées par le réseau associatif, au mois de mai, autour de la Journée internationale dédiée à la biodiversité, le 22 mai.

#### PUBLICATIONS

🌿 Lancement en 2010 d'une collection de brochures sur le thème de la biodiversité par le ministère du Développement durable : trois brochures disponibles en avril 2011, *La biodiversité se raconte*, *La biodiversité s'explique* et *À la rencontre des pollinisateurs*.  
 🌿 *Guide de la biodiversité à l'usage des maires* (2010 ; Noé conservation et Éco Maires).

🌿 Ouvrage *La biodiversité à travers des exemples* (deux tomes à destination du grand public ; CSPNB, 2007 et 2008).

🌿 Entreprises et biodiversité : EBEvie, outil informatique permettant aux entreprises d'évaluer leurs liens d'interdépendance avec la biodiversité (2010) ; étude *Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises* (Orée et FRB 2008) ; recueil d'expériences *Exemples de bonnes pratiques* (MEDEF 2010).

🌿 Passeport biodiversité de l'outre-mer français (prévu en 2011) destiné à informer les touristes des enjeux environnementaux, économiques et socio-culturels de la biodiversité.

#### CONFÉRENCES INTERNATIONALES

🌿 *L'Union européenne et l'outre-mer : stratégies face au changement climatique et à la perte de biodiversité* (La Réunion, 2008) qui a abouti à des recommandations d'actions et de mesures sur ces enjeux.

🌿 *Biodiversité : science et gouvernance* (Paris, 2005) qui a donné des éléments de réflexion aux politiques et décideurs concernés par les enjeux de la biodiversité.

#### ENQUÊTE

🌿 Enquête *Les Français et la biodiversité* pour suivre l'évolution de la perception de la biodiversité (2009, réalisée par le CREDOC pour le ministère du Développement durable).

## FOCUS

### PORTER UN REGARD CITOYEN SUR LA BIODIVERSITÉ AVEC LES SCIENCES PARTICIPATIVES

L'observatoire des saisons a pour objectif de mieux connaître les rythmes saisonniers des plantes, arbres, oiseaux, insectes (c'est la phénologie) et de faire le lien entre ces rythmes et les changements climatiques. En effet, les plantes et les animaux sont sensibles aux variations de la température et de la durée du jour, qui déclenchent les différentes étapes du cycle biologique des espèces (premières fleurs, chute des feuilles, métamorphose des larves, etc.). L'observation régulière et sur le long terme de la phénologie permet de mieux comprendre les conséquences des changements climatiques sur les êtres vivants.

L'observatoire des saisons propose ainsi aux citoyens de suivre des protocoles scientifiques simples, qui ne nécessitent pas de connaissances préalables ni de matériel particulier, afin de suivre la phénologie. En 2010, plus de 1 400 observateurs récoltent des données qui sont ensuite analysées par les observateurs eux-mêmes et par des chercheurs. Chacun peut contribuer à améliorer nos connaissances sur la biodiversité !

De nombreuses initiatives similaires, portées par des établissements de recherche et des associations, associent les citoyens à la mise en œuvre de protocoles scientifiques simples mais rigoureux et sont soutenues dans le cadre de la SNB : l'observatoire des papillons des jardins, le suivi temporel des oiseaux communs (à destination de naturalistes confirmés), ou le suivi photographique des insectes pollinisateurs (SPIPOLL)... Les scientifiques disposent ainsi de larges jeux de données à analyser, tandis que les citoyens sont sensibilisés à l'importance de la connaissance de la biodiversité : un mutualisme bien pensé !

## Reconnaître sa valeur au vivant

### QUELLES VALEURS POUR LA BIODIVERSITÉ ?

Il n'existe pas une valeur mais bien des valeurs de la biodiversité : valeur esthétique et culturelle lorsque l'on pense à la beauté d'un paysage, valeur monétaire permettant de connaître les coûts de la destruction d'un habitat naturel ou d'une espèce ou encore valeur fonctionnelle pour comparer les services rendus par le bon fonctionnement des écosystèmes.

Valoriser la biodiversité, c'est prendre en compte l'ensemble de ces valeurs et pas uniquement la valeur économique. La SNB a travaillé sur la clarification des concepts liés à la valorisation de la biodiversité : services écosystémiques et fonctions écologiques, évaluation physique et monétaire de ces services, etc.

### QUELQUES TRAVAUX RÉALISÉS

Le rapport du Centre d'analyse stratégique sur l'évaluation des actifs liés à la biodiversité a proposé des premières valeurs de référence concernant la valeur monétaire de la biodiversité ordinaire.  
[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

Une étude exploratoire a permis de poser des jalons pour l'évaluation des services écosystémiques en France, selon le cadre conceptuel de l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (voir encadré).

Une étude sur les fonctions écologiques a permis de mieux les connaître et les quantifier.  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Une étude *Évaluation économique de la biodiversité* a permis de faire un état des lieux des connaissances sur la biodiversité forestière et une analyse des pratiques et des méthodes d'évaluation les plus adaptées, à destination des gestionnaires forestiers (Éditions QUAE 2009).  
[www.quae.com](http://www.quae.com)

Des mesures fiscales de « verdissement » de la loi de finances ont été prises en 2008 et 2009.

## FOCUS

### POURQUOI UN MEA FRANCE ?

En 2005, l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (MEA en anglais) a mobilisé plus de 1 300 scientifiques pour réaliser la synthèse des connaissances disponibles concernant l'état des écosystèmes dans le monde et son lien avec le bien-être humain.

Dès 2007, la France a souhaité s'inscrire dans ce cadre novateur. En effet, les écosystèmes rendent de nombreux services essentiels pour l'homme (des sols de bonne qualité pour assurer la production agricole, des prairies fleuries diversifiées permettant aux populations de pollinisateurs de se maintenir...). Connaître ces services permet de mieux les prendre en compte dans les décisions publiques et privées. Une étude exploratoire pour l'évaluation des services écosystémiques en France, publiée en 2010, met notamment en évidence que les services peuvent dépendre ou non du bon état des écosystèmes et nécessiter ou non un aménagement anthropique. Par exemple le service production d'animaux pour la pêche croît parfois au détriment du bon état des milieux marins. Une liste des services écosystémiques rendus en France a ainsi été constituée, reliée aux grands types d'écosystèmes, et une méthode de quantification a été proposée.

Il s'agit maintenant de concevoir un processus d'expertise collective afin d'évaluer le plus précisément possible l'état des écosystèmes et des services qu'ils rendent, les tendances d'évolution passée au cours des 50 à 100 dernières années et les perspectives d'évolution futures dans le cadre de la nouvelle SNB.

[www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Synthese\\_Rapport.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Synthese_Rapport.pdf)

## Intégrer la biodiversité dans les politiques publiques

### LA SNB, PRINCIPAL INSTRUMENT DE MOBILISATION NATIONALE

☛ Ses plans d'actions visent à répondre à l'ensemble des pressions qui s'exercent sur les espèces et les milieux naturels, mais aussi à améliorer le pilotage et la gouvernance des questions de biodiversité, notamment en termes de concertation, de suivi et d'évaluation.

☛ La Trame verte et bleue est à la fois un des outils de protection et de gestion de la biodiversité et un outil d'aménagement durable de nos territoires pour la préservation, la gestion et la restauration des continuités écologiques terrestres et d'eaux douces. Elle permettra une mobilisation des acteurs territoriaux autour des enjeux de biodiversité.

☛ Le plan écophyto (2008-2018) vise une réduction de 50 % de l'utilisation des produits phytosanitaires et

contribue ainsi au développement d'une agriculture plus respectueuse de la biodiversité.

☛ En partenariat avec l'association Réseau biodiversité pour les abeilles, des actions expérimentales en faveur des insectes pollinisateurs ont été lancées en bord de routes dès 2010 : il s'agissait de tester sur quelques sections du réseau routier national la mise en œuvre de mesures telles que l'implantation d'espèces mellifères et l'adaptation des pratiques de gestion et d'en suivre les effets d'ici 3 ans.

☛ Le plan agriculture biologique vise, à l'horizon 2012, un objectif de 6 % de la surface agricole utile en agriculture biologique (environ 2,5 % fin 2009).

### FOCUS

#### CONCILIER VILLE ET NATURE

Engagement fort du Grenelle Environnement, le plan valoriser et restaurer la nature en ville est le fruit d'un travail collectif mené en 2009-2010 avec une diversité d'acteurs : associations, collectivités, unités de recherche, syndicats professionnels, ministères et établissements publics.

Ce projet entend répondre à des défis importants. Il s'agit tout à la fois :

- d'améliorer la qualité de vie et le lien social ;
- d'adapter la ville au changement climatique ;
- de préserver la biodiversité et les fonctions des écosystèmes et, par là même, les services que l'on en retire ;
- de promouvoir des modes de production et de consommation durables qui soient favorables, notamment au maintien et au développement des filières économiques de proximité.

Pour cela, trois axes stratégiques, 16 engagements, 37 actions seront mis en œuvre dans le cadre d'une démarche volontaire et pluridisciplinaire.

Ce plan d'actions, inclus dans le plan ville durable, est porté par tous les acteurs qui ont participé à sa construction et qui se sentent concernés par cette thématique. Si le plan est animé par l'État, la plupart des actions opérationnelles seront mises en œuvre dans le cadre de partenariats.

Ce plan est évolutif ; les acteurs qui le souhaitent pourront intégrer cette démarche et engager des actions, qui viendront compléter la première série d'actions structurantes du plan.

Une rencontre nationale annuelle permettra de restituer et d'évaluer les principales avancées obtenues ou difficultés rencontrées par les partenaires, les nouveautés à intégrer et les perspectives à donner.

[www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-nature-en-ville.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-nature-en-ville.html)

## Observer la biodiversité pour mieux la connaître

Tant en outre-mer qu'en métropole, de nombreuses actions ont permis l'amélioration de nos connaissances sur la biodiversité. Les politiques d'inventaires faunistiques et floristiques menées par l'État et les collectivités constituent progressivement un socle de connaissances indispensable à la définition, la conduite et l'évaluation des politiques publiques. Ce travail repose sur l'investissement de nombreux naturalistes amateurs et professionnels. De nouveaux questionnements de recherche ont suscité le financement de programmes innovants, notamment sur les services écosystémiques. Si des progrès ont été réalisés, il reste à consolider la structuration des données, afin de permettre une meilleure diffusion et utilisation de l'information, tant pour identifier les lacunes de nos connaissances que pour accompagner les décideurs.

### QUELQUES ACTIONS STRUCTURANTES

- Le système d'information sur la nature et les paysages (SINP) vise, depuis 2007, à organiser l'ensemble des données naturalistes disponibles (terre, mer et paysages) et à faciliter l'accès pour le public et les professionnels.
- L'Observatoire national de la biodiversité, créé fin 2010, a vocation à produire des indicateurs perti-

nents concernant la biodiversité. Il doit permettre d'améliorer l'accès à l'information et sa diffusion auprès de tout public. Il suivra notamment les effets de la future SNB sur la biodiversité et ses interfaces avec la société.

- La Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), créée en 2008, a pour mission de favoriser les travaux de recherche sur la biodiversité, à différentes échelles géographiques, en lien étroit avec les acteurs de la société.
- L'ERA-Net Biodiversa, réseau européen de coordination de la recherche sur la biodiversité animé par la FRB, a permis de financer 12 projets pour 14,2 M€.
- L'ONU a donné le feu vert à la poursuite du processus de création de l'IPBES, plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, qui assurera, dans ce domaine, l'interface entre la science, les décideurs politiques et le grand public.
- Plusieurs études visant à mieux comprendre comment utiliser les résultats de la recherche à des fins opérationnelles ont été lancées (conséquences des changements climatiques sur la biodiversité, mesures compensatoires...).

## FOCUS

### UN MAILLAGE FIN DE ZONES À ENJEU : LES ZNIEFF

L'inventaire des ZNIEFF, zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, permet de délimiter des espaces dont la biodiversité est remarquable ou présente un intérêt patrimonial ou fonctionnel. L'objectif est d'obtenir une couverture sur l'ensemble du territoire national : en 2010, 26,5 % du territoire français est concerné (26,9 % en métropole, 24,2 % en outre-mer).

L'inventaire des ZNIEFF a été amorcé en 1982, sous l'autorité du Muséum national d'Histoire naturelle qui est responsable de la rédaction et de la mise à jour de la méthodologie nationale afin que les données collectées dans les différentes régions soient comparables. La désignation des ZNIEFF est le résultat de la collaboration entre les scientifiques, les directions régionales en charge de l'environnement et les naturalistes.

Le programme ZNIEFF n'est donc pas une nouveauté de la SNB, cependant celle-ci a encouragé sa modernisation, qui devrait être achevée d'ici fin 2012, et sa généralisation. En effet, l'inventaire des ZNIEFF, qui concernait initialement des espaces et espèces terrestres, a été récemment élargi aux espaces marins et à leurs espèces et fera l'objet d'une mise à jour continue à partir de 2011.

Les ZNIEFF ne sont pas des espaces protégés et l'inventaire n'a pas de portée juridique directe. Il apporte des connaissances nécessaires pour intégrer la biodiversité dans les projets d'infrastructures et les aménagements, un des enjeux majeurs de la SNB.

## Agir dans les territoires

Les politiques menées au niveau local sont déterminantes pour anticiper, s'adapter, gérer au mieux les changements globaux et pour traduire, à une échelle adaptée, la vision globale portée par la SNB.

Dans la pratique, des initiatives importantes en faveur de la biodiversité ont déjà été engagées par les collectivités territoriales, à différentes échelles (régions, départements, agglomérations), à travers :

- 🌿 les documents de planification et d'urbanisme, d'aménagement et de gestion des eaux ;
- 🌿 les contrats de projet État-régions 2007-2013 qui comprennent un volet biodiversité ;
- 🌿 les plans, schémas, chartes, projets de territoire : chartes des parcs naturels régionaux, agendas 21 locaux (la biodiversité étant l'une des cinq finalités du cadre de référence national des agendas 21), plans nature ou biodiversité des villes, Trames vertes et bleues, plans climat, etc.).

Au niveau régional, les collectivités territoriales ont, pour la plupart, engagé des stratégies en faveur de la biodiversité, selon deux grandes approches :

🌿 l'une est centrée sur une politique dédiée au patrimoine naturel ou semi-naturel (organisation d'un réseau d'espaces naturels, inventaires et observatoires de la biodiversité etc.) ;

🌿 l'autre repose sur l'élaboration de stratégies plus globales visant à prendre en compte la biodiversité également dans les politiques sectorielles ou transversales clés (urbanisme et aménagement, infrastructures de transports, agriculture, formation, etc.).

Ces stratégies se présentent sous la forme de documents spécifiques (Île-de-France, Basse-Normandie, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Picardie) ou sont intégrées dans les schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire, les agendas 21 locaux (Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Aquitaine, Corse), les plans climat, les contrats de projet État-région 2007-2013, les projets interrégionaux (la région Centre est fortement engagée dans le plan Loire grandeur nature) etc. Quelles que soient les approches retenues, ces démarches territoriales impliquent nécessairement la mise en place de politiques partenariales et contractuelles.

### FOCUS

#### LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ PAR LES TERRITOIRES

Les parcs naturels régionaux (PNR) sont des espaces vivants et habités. Ils ont vocation, depuis plus de quarante ans, à préserver des territoires dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel présentent une qualité et un caractère reconnus tant au niveau régional que national. Ce sont des projets partagés par l'ensemble des acteurs du territoire (les collectivités, leurs groupements et l'État).

En 2010, le réseau des 46 PNR concerne près de 4 000 communes, 23 régions métropolitaines, 69 départements et plus de 3 millions d'habitants. Il couvre 7,5 millions d'hectares (plus de 13% du territoire métropolitain). Le dernier né est celui des Pyrénées ariégeoises, créé en mai 2009.

Suite à l'expérimentation du dispositif mené entre 2007 et 2010 entre le ministère et la Fédération des parcs naturels régionaux de France, un nouveau protocole de reconnaissance des chartes des parcs naturels régionaux comme agendas 21 locaux sera signé en mars 2011. Dans l'esprit du Grenelle, il pérennise le dispositif de reconnaissance des PNR en simplifiant la procédure et en accentuant l'intégration du développement durable dans ses thématiques.

Fin 2010, 141 collectivités et territoires sont reconnus agenda 21 dans le cadre du dispositif de reconnaissance national mis en place à cet effet, dont 13 parcs naturels régionaux, 5 régions, 15 départements, 92 communes et leurs groupements, 9 pays. Ces projets territoriaux de développement durable sont à l'initiative des collectivités locales et visent à améliorer la qualité de vie des habitants, économiser les ressources naturelles et d'une manière générale favoriser un nouveau mode de développement. Ils doivent répondre aux cinq finalités du cadre de référence national agendas 21 (inscrites dans le code de l'environnement) : changement climatique et protection de l'atmosphère, préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources, épanouissement de tous les êtres humains, cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations, dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation.



# AGIR

ensemble



## Gouvernance et biodiversité : l'esprit de la conférence de Chamonix

Organisée par le ministère du Développement durable dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité, la conférence française pour la biodiversité a réuni 400 personnes d'horizons divers pour débattre sur *Quelle gouvernance pour réussir ensemble ?* (Chamonix, Mont-Blanc, mai 2010). L'enjeu était double : se poser les bonnes questions et y apporter des éléments concrets de réponses.

### LA QUESTION DE LA GOUVERNANCE

Malgré l'adoption de nouvelles mesures, l'absence de résultats chiffrés sur la conservation et la valorisation de la biodiversité montre que l'accumulation d'instruments n'est pas l'unique gage d'efficacité. Les retours d'expérience mettent l'accent sur des dysfonctionnements liés à des règles inappliquées, ou qui s'enchevêtrent, ou encore des interventions insuffisamment coordonnées d'acteurs. L'amélioration de la gouvernance et des processus de décision s'impose comme une clé de succès de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de biodiversité.

Au-delà, la gouvernance est un enjeu pour nos démocraties modernes où se redessinent les parts de participation et de responsabilité de chacun. Il s'agit alors de provoquer la rencontre de tous les porteurs d'enjeux et les inciter à s'engager en faveur de la biodiversité.

### LES PRESSIONS COMME POINTS D'ENTRÉE DE LA RÉFLEXION

Afin d'orienter les interrogations soulevées par la gouvernance de la biodiversité, le choix a été fait de partir des menaces directes qui pèsent sur la biodiversité. Perte des habitats, surexploitation des ressources naturelles, pollutions et espèces exotiques envahissantes ont donc constitué les thèmes de quatre ateliers de travail.

À la différence d'une démarche classique considérant les milieux, l'approche par pressions questionne les causes agissantes, permettant ainsi de mieux dresser le panorama des acteurs impliqués directement ou non dans les questions de biodiversité.

## FOCUS

### PROPOSER POUR L'AVENIR

À la veille du lancement de la révision de la SNB, il importait de repartir de la conférence française sur la biodiversité qui s'est tenue à Chamonix avec des propositions concrètes.

Grâce à l'animation de professionnels de la créativité, les conférenciers ont produit plus de 160 propositions constituant autant de pistes d'action pour améliorer la gouvernance de la biodiversité.

Ce corpus de propositions a fait l'objet d'un travail d'analyse visant à identifier les tendances globales et les éléments les plus novateurs parmi le foisonnement d'idées. Ce travail d'analyse a ensuite été présenté aux groupes de travail en charge de la révision de la stratégie nationale pour la biodiversité, pour alimenter leurs réflexions et leurs travaux sur le texte de la nouvelle stratégie.

Dès à présent, des enseignements importants ont pu être tirés, notamment autour des quatre problématiques à forts enjeux comme :

- l'ancrage territorial des initiatives en faveur de la biodiversité ;
- les stratégies de sensibilisation et d'éducation des publics ;
- les politiques de connaissances et d'innovation ;
- l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques et privées.

Retrouvez les actes de la conférence sur : [www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/les\\_acteschamonix-3.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/les_acteschamonix-3.pdf)

## Une nouvelle stratégie 2011-2020

La stratégie nationale pour la biodiversité est actuellement en cours de révision, pour une adoption en mai 2011, à l'occasion de la Journée mondiale de la biodiversité. Cette révision concerne le contenu de la SNB, ses objectifs, sa structuration et son mode de gouvernance.

L'objectif est de donner un cadre général aux politiques publiques et privées en faveur de la biodiversité pour les dix années à venir, afin de :

- ✎ favoriser la compréhension et la prise en compte de la biodiversité par tous les acteurs de la société, y compris les citoyens ;
- ✎ renforcer les fondements de la première SNB, agir sur toutes les formes de la biodiversité et sur l'ensemble du territoire national (métropole et outre-mer) ;
- ✎ prendre en compte les nouveaux objectifs du plan stratégique de la CDB et ceux de la stratégie européenne (en cours d'élaboration) ;

✎ se placer dans la continuité du Grenelle Environnement notamment en matière de gouvernance partagée, de renforcement du rôle de la stratégie nationale pour la biodiversité et d'élaboration, y compris outre-mer, de stratégies régionales et locales cohérentes dans le respect des compétences des collectivités territoriales et en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

### UNE STRATÉGIE PAR ET POUR LES ACTEURS

La nouvelle stratégie sera donc le fruit d'une coconstruction multi-acteurs et d'une réflexion à plusieurs échelles spatiales et temporelles. Au-delà des engagements de l'État, un engagement plus fort, dans tous les domaines de la société, est souhaité de la part des porteurs d'enjeux et de projets publics et privés.

## FOCUS

POUR LA STRATÉGIE NATIONALE  
POUR LA BIODIVERSITÉ 2011-2020

### UNE AMBITION

- Préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité
- En assurer l'usage durable et équitable
- Réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité

### SIX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité
- Préserver le vivant et sa capacité à évoluer
- Investir dans un bien commun, le capital écologique
- Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité
- Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action
- Renforcer, partager, valoriser les connaissances

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

## La collection biodiversité du ministère du Développement durable : des brochures pour un large public

PDF ACCESSIBLES DANS LA SALLE DE LECTURE DU SITE DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



ministère du Développement durable, avril 2010



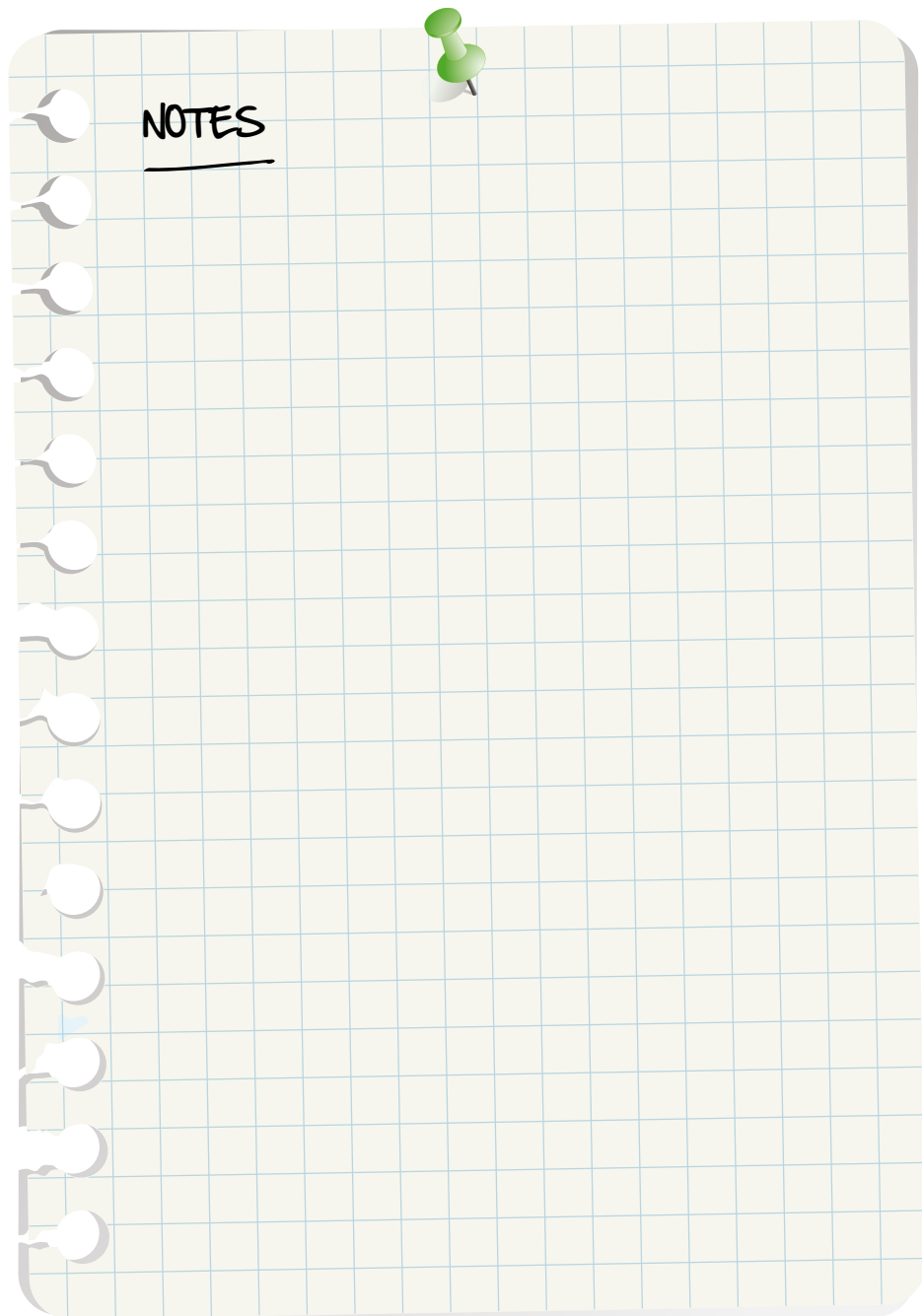
ministère du Développement durable, juillet 2010



ministère du Développement durable, avril 2011

## Glossaire

- **ANR** Agence nationale de la recherche
- **CDB** Convention sur la diversité biologique
- **CEMAGREF** Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement
- **CIRAD** Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
- **COP** Conférence des parties à la CDB
- **CREDOC** Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
- **CITES** Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction
- **CSPNB** Conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité
- **DCE** Directive-cadre sur l'eau
- **ENSCONET** Réseau européen European Native Seed Conservation Network regroupant des partenaires impliqués dans la conservation ex situ des graines de plantes indigènes de l'Europe
- **FRB** Fondation pour la recherche sur la biodiversité
- **GIEC** Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- **GIS** Groupement d'intérêt scientifique
- **IFREMER** Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- **MNHN** Muséum national d'Histoire naturelle
- **PAC** Politique agricole commune
- **PCP** Politique commune des pêches
- **PLU** Plan local d'urbanisme
- **PNR** Parc naturel régional
- **PNUE** Programme des Nations unies pour l'environnement
- **SCOT** Schéma de cohérence territoriale
- **SNB** Stratégie nationale pour la biodiversité
- **SNDD** Stratégie nationale de développement durable
- **SRCE** Schéma régional de cohérence écologique
- **TVB** Trame verte et bleue
- **UICN** Union internationale pour la conservation de la nature
- **WWF** World Wildlife Fund
- **ZNIEFF** Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
- **TAAF** Terres australes et antarctiques françaises



DICOM-DGALN/BRO/11022 - Mai 2011

Conception et réalisation : Aïna Collin/MEDDTL

Crédits photos :

Couverture : Olivier Brosseau/MEDDTL, Pierre Laboute/IRD, Claude Lefebvre/MEDDTL,  
Pierre-René Meffre, Laurent Mignaux/MEDDTL, Jean-Philippe Sibley/MEDDTL ;  
p. 8 et 18 : Laurent Mignaux/MEDDTL ; p. 30 : Bernard Suard/MEDDTL

Impression : MEDDTL/SG/SPSSI/ATL2/Reprographie

Imprimé sur du papier certifié écolabel européen



*Cette brochure présente, de manière synthétique, pour la période 2004-2010, des actions de la stratégie nationale pour la biodiversité conduites par l'ensemble des partenaires concernés dans le cadre des plans d'actions sectoriels.*

*Ces résultats montrent le chemin déjà parcouru et les défis à relever collectivement. Le Grenelle Environnement, l'Année internationale de la biodiversité et les objectifs du plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique, adoptés en octobre 2010, donnent une impulsion forte pour agir pour la biodiversité, à travers la future stratégie nationale 2011-2020 en cours d'élaboration.*



**Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable,  
des Transports et du Logement**

Direction générale de l'Aménagement,  
du Logement et de la Nature  
92 055 La Défense cedex  
Tél. 33 (0)1 40 81 21 22

